

### Description

De l'arbre isolé en plein champ jusqu'aux haies de bocage, les **arbres « hors-forêt »** occupent une place importante dans les paysages ruraux français. Parfois directement associés à la production agricole, ils constituent des témoins de l'évolution des pratiques paysannes. Les arbres et les haies champêtres structurent la mosaïque paysagère, faisant partie intégrante de l'identité culturelle d'un espace par la façon dont ils ont été taillés, associés à d'autres espèces, exploités, etc.

### Les services rendus

Les haies abritent une grande **diversité d'animaux**, qui y vivent, chassent ou encore s'y déplacent. On y trouve différents auxiliaires de l'agriculture : insectes pollinisateurs et prédateurs des ravageurs des cultures. Les continuités arborées facilitent aussi le déplacement des animaux, formant des **corridors écologiques** pour les oiseaux et les chauves-souris, mais aussi les petits et grands mammifères.

Les arbres et les haies **protègent les sols** contre l'érosion et apportent de la matière organique. Ils filtrent également les nitrates, polluants et pesticides agricoles, améliorant ainsi la **qualité des eaux souterraines**.

Enfin, les haies jouent souvent le rôle de **brise-vent**, protégeant les cultures et les troupeaux du froid.

En ce qui concerne les routes de montagne, les haies permettent de **couper les congères** et guider les animaux sauvages pour les inciter à traverser aux endroits les plus appropriés en termes de sécurité routière.

### Intérêt patrimonial

L'intérêt patrimonial des alignements d'arbres et des haies dépend de leur âge, la présence d'arbres remarquables, leur localisation (talus, bord de chemin creux, séparation de parcelles...), leur histoire, etc. Ils forment ainsi des structures remarquables dans un paysage ouvert. Travaillées par des générations de paysans et d'habitants, les haies diffèrent d'une région à l'autre et contribuent à la particularité du paysage d'un territoire.

Leur intérêt patrimonial réside également dans leur valeur écologique, notamment pour la faune. Reconnues comme telles dans le cadre de la Trame Verte et Bleue, les continuités bocagères font d'ailleurs l'objet de nombreuses opérations collectives et projets d'aménagement par les collectivités locales.

Sur le plateau entre Lans et Villard et dans le Vercors en général, les haies sont relativement rares et discontinues. Dans ce contexte, la commune de Corrençon a réalisé un inventaire de ses alignements d'arbres (notamment de frênes), liés à l'épierrage des parcelles et la construction de « murgets ». L'existence de ces haies a été soulignée en 2010 dans le diagnostic environnemental réalisé pour son PLU, les considérant comme des éléments patrimoniaux de la commune à préserver. Par photo-interprétation, plus de 70 éléments linéaires correspondants à ces murgets ont été recensés, en limites de parcelles ou au bord des chemins.



Haie de frênes entre deux parcelles (Lans-en-Vercors)



Haie libre d'arbustes diversifiés et frêne remarquable dans un jardin particulier (Lans-en-Vercors)

### Problématiques associées

Un enjeu important pour la préservation des haies est la prise en compte par tous les acteurs de leur valeur écologique, biologique, sociale, économique et culturelle. En effet, la perte d'une partie des fonctions productives (chauffage, fourrage...) de ces arbres, l'agrandissement des exploitations et des parcelles et la mécanisation sont autant de facteurs défavorables à leur conservation.

### Les bons gestes

- Privilégier des **essences locales et diversifiées**, éviter les haies monotypes de thuyas ou de résineux apparentés. Ces espèces présentes dans la majorité des haies contribuent à la banalisation des paysages et sont souvent malades.
- Conserver une **banquette herbeuse** d'1m de part et d'autre de la haie, fauchée une fois tous les deux ans.
- Favoriser l'élargissement de la haie, avec des **strates diversifiées** (arbres, arbustes, buissons, etc.)
- Maintenir des arbres « têtards », les arbres morts et les arbres à lierre dans les haies existantes.
- Entretenir les haies entre le 1er septembre et le 15 février, afin **d'éviter la période de nidification des oiseaux**.

Retrouvez des conseils pour la plantation et l'entretien de haies chez vous sur la plaquette du Département « Planter des haies champêtres en Isère », disponible à la CCMV ou sur internet.